

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du
7 mai 2018

Présents: Mme TARGNION, Bourgmestre;

Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;

Mmes et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;

M. NYSSSEN, Président du Conseil;

Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, POLIS-PIRONNET, DEGEY, CARTON, GILSON, MESTREZ, CELIK, OZER, DUMOULIN, VOISIN, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, SCHROUBEN, LEONARD, EL HAJAJI-DARRAJI, DETHIER, GREIMERS, LUKOKI, LOPEZ RODRIGUEZ-PIROTTE, PAULY-CLOSE, LEPAS, Conseillers et Conseillères;

M. DEMOLIN, Directeur général.

SEANCE PUBLIQUE

N° 35.- ECOLES DE DEVOIRS - Projet de la plate-forme - Journée d'inauguration - Convention avec le Centre culturel de Verviers.

LE CONSEIL,

Vu le projet de créations artistiques réalisé avec la plate-forme des Ecoles de Devoirs et approuvé par le Collège communal en sa séance du 20 avril 2018;

Vu la décision d'organiser l'inauguration de l'exposition le 19 septembre 2018;

Vu la décision d'offrir, lors de cette journée, un spectacle aux enfants des Ecoles de Devoirs participantes;

Attendu qu'il y a lieu de passer une convention entre le Centre culturel de Verviers, et sa partenaire, en l'occurrence, la Ville;

Considérant que le projet de convention régit les modalités de partenariat pour ce projet;

Vu, notamment, l'article L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu l'avis favorable émis par la Section "Sports-Vie associative-Ecoles de Devoirs" en sa séance du 24 avril 2018;

A l'unanimité,

ADOPTE

la convention entre la Ville et le Centre culturel de Verviers (voir annexe).

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

P. DEMOLIN

M. TARGNION

Convention de Collaboration
CONCERNANT LE PROJET « PARCOURS DES ECOLES DE DEVOIRS »

Entre les partenaires:

De première part : Le Centre Culturel de Verviers, Boulevard de Gérarchamps 7C, 4800 Verviers, représenté par Madame Audrey Bonhomme, Directrice.

De seconde part : La Ville de Verviers, Place du Marché, 55 à 4800 Verviers, représentée par Monsieur ORBAN Claude, Echevin et Monsieur DEMOLIN Pierre, Directeur Général.

Agissant valablement en vertu d'une délibération du Conseil Communal du 7 mai 2018.

Il est convenu ce qui suit, en ce qui concerne les obligations à charge des deux parties à la convention :

Le Centre Culturel de Verviers :

Il mettra à disposition un responsable pour la coordination des artistes intervenant dans les écoles de devoirs durant le premier semestre 2018 et de la journée de clôture sur le site de la manifestation prévue le 19 septembre 2018.

Il procédera à la conclusion des contrats avec les artistes, se chargera de la rémunération de ceux-ci, des contacts au préalable et durant les prestations, organisera le planning des prestations et fera le lien entre la régie technique et les besoins artistiques.

Il s'engage à faire parvenir à la Ville de Verviers dans les plus brefs délais, et à tout le moins pour le 15 octobre 2018 au plus tard, copie des contrats de prestations et des reçus pour la justification des dépenses.

Il s'engage à financer une partie du projet dans ses aspects culturels à hauteur d'un maximum de 2.000 €.

La Ville de Verviers :

S'engage à mettre le personnel du service de l'Accueil extrascolaire à disposition pour la coordination générale du projet « Parcours des Ecoles de devoirs », et pour superviser le bon déroulement de l'événement de clôture.

Elle prendra en charge certaines dépenses occasionnées par le projet à hauteur d'un budget de 5.000€.

Fait en deux exemplaires à Verviers, le

Pour la Ville de Verviers

Par ordonnance,
La Directrice générale
faisant fonction,

M. KNUBBEN

Pour la Bourgmestre,
L'Echevin Délégué,

C.ORBAN

Pour le Centre Culturel de
Verviers

Le Directeur,

A. BONHOMME